



Commune de Chevroux
Bureau du Conseil général
Route du Village 5
1545 Chevroux

Chevroux, le 15 mars 2021

Rapport de la commission des finances

PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2021

« Demande de crédit complémentaire pour l'augmentation des coûts de construction du nouveau débarcadère »

Au Conseil général, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Sans tenir compte de la subvention cantonale, sommes-nous d'accord de payer CHF 100'000.- supplémentaires pour la construction du débarcadère ? Voici en substance ce qui nous est demandé ce soir.

Pour répondre à cette question, la Commission des finances s'est réunie le 15 février 2021 afin d'examiner le présent préavis. Suite à cette séance, 19 questions ont été adressées à la Municipalité dont ses réponses et celles du bureau d'ingénieurs vous ont été transmises avec la convocation. Il semblait en effet approprié et nécessaire de vous transmettre ces compléments d'information afin que vous puissiez vous imprégner de la situation et voter en tout état de cause.

Comme vous avez pu le constater, certaines réponses du bureau d'ingénieurs sont contradictoires avec celles de la Municipalité. Il suffit de prendre comme exemple la question n° 7 à laquelle le bureau d'ingénieurs répond que le nouveau montant des honoraires d'ingénieurs a été validé lors des séances du comité de pilotage, alors que la Municipalité prétend le contraire. Il y a également le fait que l'ingénieur d'alors a systématiquement conforté le comité de pilotage dans la maîtrise des coûts, comme le mentionne la réponse n° 8, mais malheureusement, sans jamais en apporter la preuve,

La situation est actuellement obscure et les responsabilités de chacun ne sont pas clairement définies. Aussi, la Municipalité a mandaté un bureau d'experts pour effectuer un audit du projet du débarcadère et du port. Preuve des avis contradictoires qu'il y a actuellement entre la Municipalité et le bureau d'ingénieurs qui a suivi le projet.

Sur la base de ces faits, la Commission des finances relève qu'il n'y a actuellement pas suffisamment d'éléments clairs, précis et définitifs pour se forger une opinion sur cette dépense complémentaire. Il n'est pas question dans ce rapport de désavouer la Municipalité, mais plutôt d'attendre que les responsabilités soient définies et que les montants définitifs à voter soient connus.

Pour cette raison et pour que le vote de ce soir ne soit pas un chèque en blanc, la Commission des finances propose de :

- 1) Refuser le préavis tel que présenté ;
- 2) Demander à la Municipalité de revenir avec un préavis lorsque les responsabilités seront identifiées, que les parties se seront mises d'accord et que les montants à voter seront définitifs ;
- 3) Finaliser les travaux de l'édicule de manière à ce que les locaux soient opérationnels pour le début de la saison estivale 2021 sans dépense supplémentaire pour la Commune par rapport au préavis initial 09/2018.

Pour la Commission

Rapporteur :

Christophe Bonny



Membres :

Sandra Marcuard, Alexandre Bonny, Marcel Gut-Lacôte, Jean-Marc Pillionel